PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

N°53-Avril 2025

TS2E

La lettre Travail, Solidarités,Économie, Emploi

Actualité

ETI/ETIncelles

L'événement ETI/ETIncelles s'est tenu lundi 24 mars à la Préfecture de région en présence du préfet de région, du vice-Président de Région en charge de l'économie et du Président du Club ETI-Bourgogne-Franche-Comté.
Ils ont tous trois présenté leurs actions en faveur des ETI et des ETIncelles en préalable des deux tables rondes qui ont permis de mettre en avant les entreprises de la région.
33 entreprises (dont 10 ETIncelles) étaient présentes.

La première table ronde a été précédée d'une présentation du programme ETIncelles par Solène LE COZ-FORTIS, directrice de projet à la Direction Générale des Entreprises (DGE). Elle a mis en avant les actions de l'équipe ETIncelles en tant que facilitateur dans les relations administration/entreprises. Lors de la table ronde ETIncelles, animée par Victor BLETTON, de la DGE, trois dirigeants de PME de croissance ont présenté leurs entreprises et le travail fait par l'équipe ETIncelles en leur faveur. Etaient présents : Emmanuel BRUGGER, de Cristel (25), Yoann FAIVRE, du Groupe AKACIA (21) et Jean-Roch DESWARTE, de SETP (21).

La seconde table ronde a été précédée par la présentation du Club ETI par Alexis GILOPPE, délégué général actuel du club Auvergne-Rhône-Alpes qui prend également l'animation du club Bourgogne-Franche-Comté dès maintenant.
Alexis GILOPPE a présenté les actions à venir du club ETI qui sera ouvert aux ETI ayant leur centre de décision en Bourgogne-Franche-Comté et également aux ETIncelles de la région afin de leur permettre d'élargir leur réseau aux entreprises qui ont déjà franchi 250 salariés.
Lors de la table ronde, animée par Domitille LEGRAND, composée de Magali MALIVERNO, du Groupe SIVANT, de Roland de la BROSSE, d'ADHEX, de François CORTINOVIS, de M-PLUS GROUP et de Gérard MESSENVI, du METI, les problématiques liées au passage de PME de croissance à ETI ont été abordées. Le message passé par les intervenants visait à aider les ETIncelles dans leur parcours vers le statut d'ETI.
Les échanges se sont ensuite poursuivis lors du buffet déjeunatoire.

Les entreprises ont pu se rencontrer entre elles et également avec les structures régionales partenaires de l'Etat et de la Région.

Ma boîte à outils

Accompagner les entreprises et les salariés dans le déploiement de l'IA

Le LaborIA Explorer a développé des ressources pratiques et accessibles pour accompagner les TPE, PME et leurs parties prenantes (employeurs, salariés, représentants du personnel) dans l'intégration de l'IA.

Trois supports sont proposés :

- Un guide pour aider les dirigeants à structurer le déploiement de l'IA en tenant compte des aspects humains, organisationnels et technologiques ;
- Un outil d'auto-diagnostic permettant d'évaluer les opportunités et risques liés à l'intégration de l'IA dans l'entreprise ;
- Un jeu de cartes pédagogique (EXPLORIA) favorisant la discussion et la réflexion collective sur les enjeux de l'IA en milieu professionnel.

Ces ressources visent à faciliter une adoption éclairée et collaborative de l'intelligence artificielle en entreprise.

**LaborIA : laboratoire de recherche dédié à l'intelligence artificielle, créé en 2021 par le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles et l'institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria)*

Informations

Transition Écologique des entreprises : un service clé en main pour passer à l'action

La plateforme Transition Écologique des Entreprises **a pour objectif d'aider les TPE et PME dans leurs recherches de projets, de financements, d'accompagnements et de formations pour accélérer leur transition écologique. Présentation.**

Grâce à un parcours guidé, les entreprises peuvent :

- Accéder aux subventions, prêts, avantages fiscaux et formations adaptés à leur secteur, leur taille et leur localisation ;
- Découvrir des actions concrètes et des ressources pour passer à l'action ;
- Être mise en relation avec un conseiller, si elles le souhaitent, pour un accompagnement personnalisé.

Transition Écologique des Entreprises comprend également :

- Un catalogue des projets (possibilité de filtrer par thème : énergie, rénovation, mobilité, eau, écoconception, déchets, RH, analyses, biodiversité) ;
- Un catalogue des aides (possibilité de filtrer par thème, région, opérateur ou type d'aide).

À savoir
En complément des aides publiques nationales, la plateforme intègre progressivement les dispositifs régionaux et locaux proposés par les collectivités territoriales afin que l'accompagnement soit plus en adéquation avec les réalités du terrain.

Installation biomasse énergie – 2025

Pour vous aider à agir pour la transition écologique et passer au renouvelable grâce à la biomasse énergie, l'ADEME vous apporte une aide financière à la réalisation d'une installation de production de chaleur à partir de biomasse/bois.

La biomasse sera particulièrement pertinente pour des besoins hautes température (> 90/100 °C), ou lorsqu'aucune énergie locale (géothermie, solaire thermique…) ne peut satisfaire le besoin
L'ADEME invite les porteurs de projet à s'inscrire une démarche de type « EnRChoix », en privilégiant la sobriété, la mutualisation des moyens de production et la mobilisation de certaines Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R).

Opérations éligibles :

- Les installations pour le secteur Collectif / Tertiaire et Agricole ayant une production minimum de 1 200 MWh/an d'énergie biomasse sortie chaudière ;
- Les installations en secteur Industrie ayant une production de 1 200 à 12 000 MWh/an biomasse sortie chaudière.

Etes-vous concerné ?
Cette aide s'adresse aux collectivités, aux entreprises et aux associations.

Calendrier :
Dépôt de dossier du 01 janvier au 31 décembre 2025

Plus d'information : Réalisation d'installations de production de chaleur biomasse/bois | Agir pour la transition écologique

Appels à projets

Appel à projets France 2030 : « Première Usine »

Le Gouvernement a mis en place une politique ambitieuse de soutien à l'innovation, en particulier à destination des acteurs émergents. Dans le cadre du plan d'investissement France 2030, l'appel à projets « Première usine » vise à accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles, ou PME innovantes.

Les projets attendus

- Implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants ;
- Mutualisation de capacités préindustrielles au profit des startups.

Les projets candidats doivent présenter une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 5 millions d'euros.

L'aide sera apportée sous forme de subventions et d'avances récupérables, réparties selon un ratio de 60 % de subventions et 40 % d'avances récupérables.

Qui peut candidater ?

Le projet est porté par une entreprise unique, au statut de PME, immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) à la date de dépôt du dossier.

Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures : 15 décembre 2026 à 12h (midi).
1ère relève : 9 septembre à 12h00.

Consulter l'appel à projet

Fonds Économie Circulaire - ORMAT 2025

Dans un contexte de crise climatique, de tensions et de volatilité des prix des matières premières, de cibles réglementaires futures ambitieuses, et de nécessaire réindustrialisation du territoire européen, ORMAT souhaite soutenir les projets d'études et d'investissements qui favorisent la sobriété en matières premières, la résilience et la décarbonation de l'industrie en France par le recyclage.

L'appel à projets ORMAT soutient l'investissement dans le surtri et la préparation de déchets en vue de leur recyclage, la production de matières premières de recyclage et leur incorporation dans les produits, ainsi que la réaffectation, le remanufacturing et le reconditionnement de batteries.

Cet AAP s'articule en 6 thématiques « matériaux » principales :

- Plastiques ;
- Textiles ;
- Métaux et batteries ;
- Bois ;
- Papiers et cartons ;
- Verre et matériaux minéraux.

2 axes en termes de types de projets :
▶ Axe 1 : diagnostics, études, tests de performance et expérimentations ;
▶ Axe 2 : investissements (création, augmentation de capacité ou de taux d'incorporation, amélioration de qualité, amélioration de la performance).

Calendrier :

Date de clôture : 06/10/2025

En savoir plus et déposer un dossier : site de l'ADEME

Télécharger le cahier des charges

Contact : ADEME

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

TS2E - N°53
La lettre Travail, Solidarités, Économie,Emploi

Directeur de publication : Simon-Pierre Eury, Directeur régional
Conception, réalisation : service communication

DREETS Bourgogne-Franche-Comté
5 place Jean Cornet - 25041 Besançon cedex

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DREETS : 5 Place Jean Cornet - 25041 Besançon cedex ou par courriel à bfc.communication@dreets.gouv.fr